

ÉLECTIONS 2020

FACILITER LE VOTE DE TOUS LES CITOYENS

Voter peut être délicat pour certains citoyens : ceux qui ne savent pas lire, qui ont des difficultés de compréhension, qui sont empêchés pour accomplir tout ou partie des gestes (mettre le bulletin dans l'urne, signer...) ou pour appréhender sereinement un environnement inconnu. Les personnes malvoyantes, par exemple, sont pénalisées dans l'exercice de leur droit de vote dès lors qu'elles ne peuvent choisir elles-mêmes le bulletin qu'elles souhaitent glisser dans leur enveloppe de vote. Depuis une loi de 2005, les personnes sous tutelle et curatelle jouissent du droit de vote, sauf exception sur décision d'un juge après avis médical. Mais les 700 000 handicapés mentaux en France sont peu nombreux à user de leur droit de vote, par crainte des regards, par méconnaissance du fonctionnement du vote.

A Haubourdin, le 5 avril 2017, de 9h à 17h, la ville a ouvert un vrai-faux bureau de vote dédié aux personnes vulnérables et organisé un entraînement au scrutin afin de leur donner confiance en elles pour qu'elles prennent part aux élections présidentielles et législatives. Chaque session durait environ une heure avec rappel du rôle du Président de la République et du député, du droit de vote, des modalités pratiques. Puis, chaque personne votait pour élire « le chanteur de l'année ». Chaque session donnait lieu à un dépouillement pour associer jusqu'au bout les participants.

9 membres du conseil municipal et des agents du service élections se sont relayés pour accueillir les personnes. Plus de 200 personnes, venues de toute la région Hauts de France, ont participé à cet exercice. Elles venaient en famille ou en groupe, via les IME ou les CAT.

La Ville de Paris s'est attachée à rendre l'ensemble des bureaux de vote accessibles aux personnes âgées et à toutes les personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap, ainsi qu'à rendre le processus électoral compréhensible par

tous : accueil, orientation, accompagnement ont été étudiés avec les différentes associations concernées, les aidants, les professionnels du secteur médico-social et les agents de la ville mobilisés pour les élections. Dès 2017, pour permettre aux personnes malvoyantes de voter en toute autonomie, une étiquette reproduisant le nom du candidat en braille a été positionnée devant chaque pile de bulletin, leur permettant d'identifier les bulletins et de se rendre seules à l'isoloir.

En 2019, pour les élections européennes, un courrier a été adressé aux 200 directeurs d'établissement

accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées afin de sensibiliser ces dernières aux élections, en développant un support d'information à destination des tiers « accompagnateurs ». Une vidéo pédagogique à destination des électeurs sur « Le vote un droit pour tous », disponible sur le site handicap.paris.fr leur a également été transmise. Une vidéo de sensibilisation

des présidents et agents des bureaux de vote parisiens à l'accessibilité et à l'accueil des différents publics a été diffusée lors des séances de formation organisées à l'approche du scrutin. Une signalétique en langage FALC (Facile à lire et à comprendre) retraçant les différentes étapes du vote a été affichée dans chaque bureau de vote (1 affiche globale placée à l'entrée et 6 affiches

détaillées). Un service d'accueil téléphonique « hotline » le jour du scrutin a permis de répondre aux différentes questions relatives à la prise en charge et à l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées. Une communication avait été réalisée auprès des mairies d'arrondissement et des présidents des bureaux de vote pour la faire connaître.

PRIX TERRITORIA 2020 : LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES !
 PLUS D'INFORMATIONS : WWW.TERRITORIA.ASSO.FR ET WWW.BLOG-TERRITORIA.ORG

